

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC150

présenté par
M. Cédric Roussel, rapporteur

ARTICLE 11 BIS AA

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article voté par les Sénateurs revient à rétablir le droit à l'image collectif (DIC) tel qu'il a existé jusqu'en 2010.

Eu égard au coût d'un tel dispositif pour les finances publiques, à ses conséquences attendues sur le budget des sports en cas d'adoption et au nombre limité de sportifs professionnels auquel il s'appliquerait, il est proposé de supprimer cet article.